Furnémont, ont les yeux fixés sur la République Française, c'est d'elle qu'ils attendent la délivrance... »

Et rappelant les belles paroles de Guesde, de Bebel et de Vandervelde, Monier proclame que la désertion en temps de guerre agressive serait une lâcheté, dont les terribles conséquences seraient de mettre la France démocratique aux mains du Kaiser ou du Tsar, et l'Europe entière sous la domination renforcée des monarchies absolues et du Capitalisme Triomphant.

Soyons donc patriotes, — nous autres socialistes de France, — aimons notre pays non pas seulement parce qu'il est notre pays, mais parce qu'il est la cellule mère de la Liberté, qui fera un jour de l'Humanité pacifiée la République Sociale Universelle. »

L'admirable discours de notre ami soulève de frénétiques applaudissements, et tandis que les musiques jouent l' « Internationale », de nombreux citoyens viennent le féliciter et lui serrer la main.

La parole est alors donnée au citoyen Léon Escoffier, conseiller municipal.

DISCOURS D'ESCOFFIER

Après les admirables discours que vous venez d'entendre dit Escoffier, j'ai le plaisir de constater que je n'ai plus que des miettes à ramasser. Je dois cependant vous féliciter de cette manifestation grandiose qui a dû rassurer les commerçants douaisiens, si certains avaient eu des craintes. Permettez-moi encore quelques réflexions.

On vous disait tout à l'heure, que votre instrument de libération et d'affranchissement se trouvait dans l'organisme syndical.

En effet vous ne voulez pas être seulement égaux devant l'urne, vous voulez l'être encore à l'usine devant vos patrons, et c'est pour cela que tous, vous devez vous grouper derrière votre bannière syndicale.

Le jour où les syndicats réuniront la grande majorité des travailleurs, la grève aura vécu ; car le jour où vous serez puissants, les patrons seront contraints d'accepter vos revendications : ce sera le contrat collectif du travail.

Mais pour en arriver là, il vous faut chaque jour pénétrer davantage dans les assemblées délibérantes et les administrations où vos intérêts sont en jeu.

Tout à l'heure j'entendais Verschave vous parler de la clause concernant le minimum des salaires dans les adjudications.

Tous en effet vous devez réclamer l'introduction de cette clause dans les cahiers des charges, car du jour où les entrepreneurs seront obligés de suivre les cahiers des charges où figurera un minimum de salaire, ils ne pourront plus pour les adjudications faire de rabais scandaleux, quitte à se rattraper sur les salaires des ouvriers.

Le citoyen Escoffier salue alors l'entrée aux syndicats des fonctionnaires qui jusqu'alors avaient considéré la classe ouvrière avec un certain mépris, parce qu'ils ne la connaissaient pas. Mais ces préventions désormais évanouies, les deux prolétariats vont s'unir, et de cette union sortira une nouvelle vie sociale.

Le citoyen Escoffier est l'objet d'une ovation enthousiaste de la part de l'assemblée, et personne ne se présentant pour la contradiction, le citoyen Gonieux remercie alors l'assemblée du calme et de la dignité qu'elle a observés.

Il remercie particulièrement les musiciens qu'on trouve toujours quand on fait appel à leur concours pour manifester en compagnie de leurs frères de travail. Il fait un appel pressant en faveur du syndicat et en tant que douaisien, il espère que bientôt les métallurgistes se joindront nombreux aux ouvriers des autres corporations, pour la revendication de leurs droits.

Puis le président donne lecture de l'ordre du jour présenté par le Comité intersyndical, organisateur de la réunion :

L'ORDRE DU JOUR

« Les travailleurs de toutes les corporations, les travailleurs intellectuels et manuels, réunis à l'Hippodrome municipal de Douai, mis gracieusement à leur disposition pour fêter le Premier Mai 1907,

» Se réjouissent de l'admirable élan syndical qui a groupé en cette journée mémorable plus de 3000 travailleurs douaisiens qui ont proclamé en une pacifique manifestation, les revendications de leur corporation.

» Acclament l'organisation syndicale ouvrière, comme un des moyens les plus puissants d'émancipation du Prolétariat.

» Réclament pour les fonctionnaires le droit syndical en faveur duquel ils luttent si vaillamment.

» Expriment le vœu que tous les travailleurs conscients entrent dans les syndicats pour réclamer par les moyens légaux mis à leur disposition par la loi de 1884, la réalisation des réformes qui libéreront le travail de l'exploitation et des abus dont il est victime.

» Et se séparent aux cris de :

» Vive le Syndicat !

» Vive l'Union des Travailleurs ! »

A la lecture de cet ordre du jour, le citoyen Camille Brasseur, du syndicat des verriers d'Aniche, demande qu'il soit voté un blâme au ministère Clémenceau, concernant la révocation des fonctionnaires et l'arrestation des membres de la C. G. T.

Le citoyen Gonieux lui fait remarquer que dans l'ordre du jour préparé d'un commun accord entre les représentants des syndicats au Comité intersyndical, il y est parlé, comme on l'a vu, des syndicats de fonctionnaires, et que d'autre part il serait peut être imprudent de mêler la politique à une réunion syndicale. Ce serait donner prise aux adversaires. D'ailleurs l'ordre du jour va être mis aux voix et la majorité décidera.

A l'unanimité moins six voix, l'ordre du jour est adopté.

La séance est alors levée au chant de l'Internationale jouée par toutes les musiques.

Puis l'Hippodrome se vide peu à peu, et les assistants se dispersent en ville où une grande animation régna jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Bonne journée pour le Syndicat.

F. V.

A LENS

La célébration du 1er Mai a été gâtée cette année par un temps maussade qui a empêché la plupart des réjouissances projetées d'avoir lieu. Cela n'a eu pourtant aucune influence sur la volonté bien arrêtée des travailleurs qui avaient résolu de manifester en désertant ce jour-là la mine. Et en effet, dans les puits de Lens, à peine comptait-on quelques descentes.

La veille au soir, malgré la pluie, une retraite aux flambeaux parcourait les rues de la ville et sur la place de la République, un bal populaire réunissait un grand nombre de danseurs intrépides que n'effrayaient pas le vent et le froid.

Le mercredi, après avoir défilé boulevard des Ecoles, tambours et clairons en tête, les sections du syndicat se rendaient à l'Hôtel de ville où le citoyen Basly, entouré de nombreux membres de la municipalité, reçut les délégations chargées de lui remettre les revendications de leur corporation.

Aux mineurs s'étaient joints les menuisiers qui, à la veille de reprendre le travail, ont tenu à remercier le député-maire de Lens de son intervention, si efficace pour la solution du conflit. Le citoyen Basly les a assurés de tout son dévouement et a fait la remise officielle de leur drapeau.

Les ouvriers des services de la voirie avaient aussi envoyé une délégation. Le maire leur a promis d'examiner avec bienveillance leurs desiderata.

A onze heures, le meeting qui devait avoir lieu sur la place étant rendu impossible par suite du mauvais temps, c'est au salon de l'Ermitage qu'eut lieu une conférence présidée par le citoyen Maës et à laquelle assistait un millier de travailleurs. Le citoyen Allemane, député de Paris, a bien voulu y prendre la parole. Pendant une heure il a tenu l'auditoire sous le charme de son éloquence véhémente et c'est par acclamations que, à la suite de sa conférence, l'ordre du jour suivant a été adopté.

« Les ouvriers mineurs, réunis salle de l'Ermitage, au nombre de 1000, après avoir entendu les explications et les paroles encourageantes du citoyen Allemane, s'engagent à adhérer plus que jamais aux associations ouvrières et à faire tout ce qui leur sera possible, et par tous les moyens, pour amener les indifférents sous la grande bannière syndicale, pour conquérir les améliorations et le bien-être qui leur est dû ;

« Envoient leurs encouragements et leurs sentiments de fraternelle sympathie au prolétariat administratif en lutte contre le gouvernement indigne de la République, et se séparent aux cris de Vive le 1er Mai, fête des travailleurs de l'Univers ! Vive la République sociale !

La fête de gymnastique, le concert et le bal qui devaient avoir lieu l'après-midi et le soir, ont dû être supprimés par suite du mauvais temps.

A CARVIN

Le citoyen Basly, député, président du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais, qui s'était rendu mardi soir au numéro 8, sur le territoire de Vendin, et qui avait reçu le matin, les délégations ouvrières à la Mairie de Lens, s'est rendu à midi à Carvin.

L'infatigable propagandiste a été reçu à l'entrée de la ville par une importante colonne de manifestants précédée d'une musique et du drapeau de la section syndicale.

Le temps déjà mauvais le matin, était devenu épouvantable et c'est sous une pluie battante, patauageant dans une boue liquide et noirâtre que le cortège s'est mis en route pour l'Alcazar. Sur le parcours, le nombre des manifestants au lieu de diminuer, a augmenté considérablement de tous les chômeurs qui se trouvaient dans les estaminets.

Basly a dû prendre la parole dans la cour de l'Alcazar. Après quelques mots de Cordier félicitant les ouvriers mineurs de leur énergie et de leur discipline, le député de Lens a parlé assez longuement des revendications ouvrières. Très acclamé par la foule qui résistait, stoïque, à une pluie diluvienne, l'orateur n'a pas caché sa satisfaction de voir le prolétariat minier donner aux autres corporations l'exemple du devoir et de la solidarité. Le nombre des chômeurs dans le bassin du Pas-de-Calais est en effet, supérieur à ceux de n'importe quelle région de France. Après la belle et imposante manifestation du 10 mars dernier, le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais — le Vieux Syndicat comme on l'appelle — vient de donner une nouvelle preuve de sa virilité et de son influence morale sur les travailleurs de la mine.

A une heure a eu lieu à l'Alcazar, un magnifique banquet, où l'on a chanté dès le potage tant était grande la joie de nos bons et vaillants camarades de Carvin.

Basly a dû prendre une deuxième fois la parole pour remercier les convives de leur accueil chaleureux.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

FIN DE LA GRÈVE des Boulangers de Paris

UNE RÉUNION AGITÉE

Paris, 2 mai. — Les ouvriers boulangers ont décidé ce matin, d'une façon tout à fait inattendue, de terminer la grève. Cette décision a été prise au cours d'une réunion très mouvementée tenue à la Bourse du travail. Jamais, depuis le début du conflit, on n'avait vu une aussi nombreuse assistance. La grande salle était comble et les couloirs eux-mêmes étaient envahis.

C'est M. Savoie, secrétaire du syndicat, qui a pris l'initiative de conseiller la reprise générale du travail. Il a déclaré qu'il n'y avait actuellement aucune chance de faire aboutir les revendications des membres de la corporation. Les patrons, tant avec le concours des soldats qu'avec celui des ouvriers venus de la province et de l'étranger, ont pu s'organiser. Il est donc inutile d'imposer une lutte plus longue aux mitrons qui sont, pour la plupart, dans la misère. Il tient à profiter de ce que l'assistance est très nombreuse pour proposer la fin de la grève.

« Il n'y a, dit-il, aucun déshonneur à reconnaître que nous ne sommes pas suffisamment forts. Nous avons obtenu, au moins, un résultat : c'est de prouver qu'il fallait compter avec nous et démontré l'importance du syndicat ».

La proposition de M. Savoie est accueillie par des manifestations diverses. Elle est visiblement approuvée par la plus grande partie de l'auditoire, mais elle soulève les protestations d'un certain nombre d'assistants.

M. Laxénère appuie les déclarations de M. Savoie.

« Notre secrétaire, dit-il, vous a fait entendre le raisonnement de la sagesse. Il convient, selon lui, de s'en remettre pour obtenir l'application du repos hebdomadaire à l'action et à l'initiative des sections. Quant aux autres revendications, on ne pourra les faire aboutir que lorsque la caisse syndicale disposera de plus grandes ressources.

Il faut que les syndiqués comprennent la nécessité de certains sacrifices, et qu'ils réunissent les sommes nécessaires au développement de la boulangerie communiste. Cette boulangerie « qui est la terreur du patronat » doit être en état d'acquérir des pétrins mécaniques et de créer des dépôts desservis par des automobiles ».

Il termine en affirmant que le triomphe des ouvriers boulangers n'est qu'ajourné. « Au dessus de la force de l'or, il y a, s'écrie-t-il, la force de production du mitron ».

Mais M. Grégoire, un partisan de la résistance à outrance, monte à la tribune. Il s'appuie sur les termes de la lettre envoyée de la prison de la Santé par M. Bousquet, pour combattre la proposition de M. Savoie. Il s'étonne qu'on veuille s'en remettre à la seule initiative des sections pour faire appliquer le repos hebdomadaire.

« Si une tentative collective échoue, comment voulez-vous, dit-il opérer un résultat de l'action individuelle ? Avec votre système, les mitrons succomberont.

Il n'y a qu'une tactique : c'est de continuer l'agitation qui immobilise 60.000 hommes de troupe dans Paris... Cette agitation obligera Clémenceau à faire appliquer la loi bien mieux que l'intervention des députés socialistes qui n'ont aucune influence ».

Ce discours change complètement les dispositions de l'assistance.

On acclame longuement la grève. M. Laxénère éprouve de grandes difficultés à se faire entendre.

Enfin il peut placer un mot :

« Au fond, dit-il, je pense comme notre camarade Grégoire... Mais j'estime que si l'on continue la lutte, il ne faudra pas se contenter d'un semblant de satisfaction. Il faudra aller jusqu'au bout ».

M. Savoie déclare qu'il laisse la corporation seule juge de la détermination à prendre, mais qu'il ne peut pas conseiller la lutte, alors que lui-même n'a pas confiance dans l'issue de la lutte.

La salle est agitée. Un orateur préconise le sabotage, et les mesures violentes. Mais on proteste et il est obligé de quitter la tribune.

Après une nouvelle intervention de M. Savoie, on vote à main levée sur la cessation de la grève. Une grosse majorité se prononce en faveur de cette proposition.

Plusieurs assistants demandent que les syndiqués prennent l'engagement de reprendre la lutte dès que le syndicat en donnera le signal.

— Oui ! oui ! crie-t-on de toutes parts.

Enfin on adopte à la presque unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers boulangers en grève,

Constatant que malgré qu'ils soient restés 2.500 pendant vingt et un jours sans travailler, la population n'a pas manqué de pain, décident la cessation de la grève.

Considérant que l'expérience a suffisamment démontré la mauvaise foi des patrons lorsqu'ils déclarent le repos hebdomadaire par roulement inapplicable sous prétexte qu'il n'y a pas suffisamment de bras disponibles pour faire le remplacement, s'engagent à poursuivre par tous les moyens la lutte pour l'application du repos par roulement ».

Le roi d'Angleterre à Paris

VISITES OFFICIELLES

Paris, 2 mai. — Le président de la République a reçu, ce matin, à onze heures, la visite du roi d'Angleterre.

Un bataillon du 103e régiment d'infanterie, avec le colonel et le drapeau, a rendu les honneurs militaires.

Le roi a été reçu à sa descente de voiture dans la cour de l'Élysée par l'introducteur des ambassadeurs, le capitaine de frégate Keraudren, officier de service, et le commandant militaire du palais.

En haut du perron, le secrétaire général de la présidence de la République et le commandant Lasson ont salué le roi et l'ont conduit auprès du président, qui s'est avancé à sa rencontre.

Après un entretien extrêmement cordial et qui a duré environ quarante-cinq minutes, le roi a pris congé du président, mais a tenu auparavant à lui présenter les personnes de sa suite : le lord-chambellan Althorp, le major Ponsonby et l'honorable J.-H. Ward.

A onze heures cinquante-cinq, le président accompagné de MM. Lanes et Mollard et du commandant Lasson, est allé à l'ambassade d'Angleterre pour rendre la visite que venait de lui faire Edouard VII.

Le général Picquart à Verdun

Verdun, 2 mai. — Le ministre de la guerre est arrivé à Verdun par le train d'une heure pour inspecter la place et les forts. Il était accompagné par le général Brun, chef d'état major. Malgré la pluie, de nombreuses personnes se trouvaient à la gare et ont acclamé le ministre. Après avoir déjeuné au buffet le ministre a pris le chemin de fer stratégique pour se rendre aux forts de Souvème, Tavannes, Vaux-devant-Damloup, Moulainville. Après la visite des forts il se rendra à l'arsenal.

Le nouveau Ministère Belge

LISTE OFFICIELLE

Bruxelles, 2 mai. — Le cabinet de Trooz est ainsi constitué :

Présidence du conseil et intérieur, M. de Trooz ; finances, M. Liebaert ; justice, M. Renkin ; chemins de fer, M. Helleputte ; industrie et travail, M. Hubert ; sciences et arts, M. Descamps ; guerre, le général Hellebaut ; affaires étrangères, M. Davignon ; travaux publics, M. Delbeke.

M. Helleputte est chargé de l'intérim du ministère de l'agriculture.

Les scandales cléricaux de Cherbourg

Cherbourg, 2 mai. — L'émotion causée par le décès de Mlle Leblond ne fait que croître de jour en jour à Cherbourg. Hier 1er mai, des manifestants se sont promenés dans la ville en proférant des injures et des menaces à l'égard du curé Larquemin.

L'abbé a déclaré qu'il n'avait en nul besoin d'indiquer la sage-femme, Mme Bonneau, à Mlle Leblond, celle-ci la connaissant parfaitement d'après les récits que lui avaient faits d'anciennes amies de pension aujourd'hui mariées, et qui avaient eu recours jadis à ses bons offices.

Si ce récit est exact, et l'enquête le démontrera, les scandales à Cherbourg vont prendre une proportion considérable.

VOLEURS DE TITRES

Lyon, 2 mai. — La police de Sûreté a arrêté une bande d'individus qui essayaient de négocier des titres volés. Ils sont cinq, quatre hommes et une femme ; mais le chef de la bande a échappé, et s'est réfugié à Marseille. Voici comment les escrocs se firent pincer.

L'un d'eux, nommé Deville, s'étant présenté à la Banque de la Tribune de Lyon, 26, rue de la République, demanda à parler au directeur. Quand il fut en sa présence, il lui dit : « Je vous apporte une action de la Compagnie du Maroc que vous vendrez pour mon compte. » Le directeur, flairant une escroquerie, interrogea adroitement Deville qui finit par lui faire la confidence suivante :

« Ces titres proviennent d'un vol commis en chemin de fer, entre Lyon et Perpignan. Nous en avons pour 2.500.000 francs à négocier ; à Lyon, il y en a pour 32,000 fr. ; le reste se trouve à Marseille. Si vous vous chargez de l'opération, il y aura une forte commission pour vous. »

Le directeur se fit remettre le titre et, aussitôt, envoya un employé à la Société Financière du Sud-Est, où l'action fut reconnue frappée d'opposition. Cela fait, il prévint M. Moine-Picard, chef de la Sûreté, qui ne tarda à faire arrêter Deville et ses complices.

M. Lamarche, juge d'instruction, chargé de l'affaire, est convaincu que Deville a fort exagéré la somme représentée par les titres en possession de la bande. Cette somme ne dépasserait guère 30,000 francs. Elle serait représentée presque en totalité par 64 actions de la Compagnie du Maroc, valant 470 francs, que la Société financière du Sud-Est expédia, le 22 décembre dernier, à une dame habitant Perpignan et qui n'arrivèrent jamais à destination.

Le chef de la bande se nomme Jules Chauat, et demeure à Marseille.

Informations RÉGIONALES

Une famille empoisonnée A LILLE

Ayant mangé du thon et des sardines suspects, cinq personnes sont malades et un enfant meurt.

Un cas encore assez mystérieux d'empoisonnement s'est signalé hier à Saint-Maurice près de Lille. Une fillette a trouvé la mort dans les circonstances suivantes, mal éclaircies encore.

THON OU SARDINES ?

Dans la soirée de lundi, la famille Ténier, habitant à Saint-Maurice, 4, rue Saint-Amé, mangeait du thon et des sardines achetés rue Saint-Gabriel dans une épicerie.

La famille Ténier se composait du père, Georges, 37 ans, fondeur, travaillant chez M. Guyot, rue du Chevalier-Français ; de la mère, Nathalie Degand, 39 ans ; de la petite Honorine, âgée de dix ans et du petit Arthur, leurs enfants ; et leurs neveu et nièce, Louis et Suzanne.

Toute cette famille se trouva assez gravement incommodée à la suite du repas. La petite Honorine seule, ne fut pas malade. Les autres s'alitèrent cependant en proie à une fièvre assez violente.

Honorine s'en fut dans la journée de jeudi faire diverses courses, chercher du sable et du lait rue Saint-Luc. Elle seule semblait avoir échappé à l'intoxication. Était-ce le thon ou les sardines que l'on devait accuser ? On n'en savait rien.

Le père se remettait hier et allait travailler à la fonderie. Les deux enfants, Suzanne, 16 ans, et Louis, 12 ans, étaient les plus atteints. La mère était au lit également.

MORT SOUDAINE

Soudain, hier matin, un événement douloureux et bizarre se produisit. La petite Honorine se trouva gravement indisposée, tant qu'elle dut s'aliter à son tour.

Ce fait était d'autant plus surprenant qu'elle avait paru n'être pas touchée par l'intoxication. A deux heures de l'après-midi, la pauvre enfant mourait. C'était un cruel prodige.

M. Proix, commissaire du 9e arrondissement fut mandé aussitôt et ouvrit une enquête. M. le docteur Bourret vint constater le décès de la petite dont il ordonna le transfert à l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine aux fins d'autopsie.

On ne put retrouver trace des aliments incriminés. M. Bourret crut un instant à l'intoxication par l'oxyde de carbone, due à une fuite probable d'un tuyau de gaz. Les boîtes de thon et sardines, saisies chez l'épicier ont été transmises au parquet et seront envoyées pour analyse au laboratoire municipal.

Les malades, la mère, le neveu et la nièce ont été admis d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

L'émotion dans le quartier est considérable et l'on attend avec anxiété les résultats de l'enquête.

ARRESTATION A DENAIN

A LA SUITE D'UNE CONFERENCE

Hier matin, vers cinq heures, M. Thomasi, commissaire de police de Denain, a mis en état d'arrestation, au saut du lit, les citoyens Roulot, dit Lorulot, 21 ans, publiciste à la Colonie communiste de Saint-Germain-en-Laye, et Pierre Coupez, 32 ans, secrétaire du syndicat des mouleurs.

Ils sont poursuivis pour des propos tenus lors d'une conférence faite samedi dernier au Bar Central, propos tombant sous le coup des lois de 1881 et 1893, et considérés comme « excitation au meurtre ».

ÉPHÉMÉRIDES RÉGIONALES

Exploits du commissaire de police de Roubaix

3 MAI 1843

La première chambre de la cour de Douai, jugeant correctionnellement, vient de condamner le commissaire de police de Roubaix à six mois de prison.

Escroc, faussaire, souteneur, espion politique, Adolphe-Clément-Louis-Joseph Davion, — c'est le nom de ce joli monsieur — a un passé des plus chargés, bien qu'il ne compte que 34 ans. Ses protections l'ont fait entrer dans la police et là aussi il s'est signalé par ses capacités malfaisantes. Car ce n'est pas pour un délit de droit commun qu'il a été déféré à la justice ; c'est comme commissaire de police, coupable dans l'exercice de ses fonctions, comme agent de l'autorité, abusant de son pouvoir de la plus odieuse façon.

Ce dernier exploit de Davion vaut la peine d'être raconté en détail.

Pauline Delmer est la fille d'honnêtes travailleurs roubaisiens. Elle a seize ans et vit avec ses parents. Aussi sage qu'innocente, elle n'est pas encore femme, elle n'a aucune fréquentation amoureuse : c'est une enfant encore et son cœur est aussi vierge que son corps.

C'est une laborieuse, aussi. Sa dure journée de travail accomplie, le soir, à huit heures, au sortir de l'atelier, elle va, avec sa compagne Caroline Cornille, prendre des leçons chez l'instituteur Verley.

Elle y allait du moins ; car, depuis l'épouvantable secousse qui a brisé tout son être, la pauvre petite victime ne quitte plus la maison paternelle et toute sa vie est bouleversée.

Donc, le 17 août dernier, vers neuf heures du soir, elle sortait de chez Verley, au bras de son amie Caroline. Rieuses, babillant gentiment de tout leur petit cœur, les deux jeunes gamines s'en allaient trottinant, le nez au vent, toutes à la joie de vivre par cette belle soirée d'été.

Tout à coup, comme elles tournaient le coin de l'église, elles aperçurent un homme, planté sur le trottoir, qui les dévisageait d'un air mauvais.

Caroline eut comme le pressentiment d'un danger.

— Vois comme cet homme nous regarde, dit-elle à Pauline, on dirait que nous avons fait quelque chose de mal.

— Oh ! tu me fais peur, répondit la jeune fille.

Et toute deux effarouchées, pareilles au petit oiseau que fascine l'œil hypnotiseur du félin, tapis dans l'ombre, elles reculèrent vivement, n'osant passer et cherchant une protection quelconque.

Mais rapidement, l'homme au mauvais regard s'avançait vers elles. Il saisit rudement Pauline, et la secouant de toute sa force :

— Je vous y prends à faire la retape... Allons, ouste ! au poste !

Ensuite Caroline avait pris la fuite. Pauline se débattait, poussait des cris, demandait grâce ; mais la poigne qui enserrait son bras était vigoureuse et l'homme l'entraînait, ne répondant à ses plaintes et à ses supplications que par des paroles ordurières ou menaçantes.

Il s'arrêta pourtant, sur le trottoir, en face du portail, en entendant une grande rumeur derrière lui.

C'étaient des passants, attirés par les cris de détresse et que Caroline avaient appelés à son secours en se sauvant. Un cercle menaçant se formait autour du louche individu, on l'apostrophait.

Il avança menaçant.

— Circulez, s'il vous plaît ! commanda-t-il. Et ne me le faites pas répéter. Vous ne savez pas à qui vous avez affaire : je suis M. Davion, commissaire de police.

Le cercle s'élargit. Les titres en imposent toujours au peuple. D'ailleurs, le commissaire avait donné un coup de sifflet et deux agents accouraient en uniforme.

— Je vous attendais, dit-il. Emmenez-moi cette fille au bureau.

Les deux gardes encadrèrent Pauline. Elle était affreusement pâle et poussait des gémissements inarticulés continuels. On se pressait pour la voir.

Soudain, un ouvrier aperçut la malheureuse et s'écria :

— Mais c'est la sœur à Joseph Delmer !... m'sieur le commissaire, pour sûr, vous faites erreur... y a pas plus brave et honnête.

— La paix ! cria Davion. Vous n'allez pas m'apprendre mon métier. Je vous dis que je l'ai vue qui raccrochait un commis-voyageur, elle le tirait par son paletot.

Pauline entendit sans doute cette atroce calomnie... Elle poussa un grand cri et perdit connaissance entre les bras des agents.

Emus, ils hésitaient :

— En route, ordonna le commissaire. Vous ne m'entendez donc pas. Portez-moi ça au bureau.

Et ils obéirent terrorisés. En vain, une ouvrière, la femme Duchossois, se jeta aux pieds de Davion, le suppliant de relâcher la jeune fille, disant qu'elle connaissait sa famille, qu'elle s'en portait garante : le policier ne voulut rien entendre.

Suivi d'une foule exaspérée, qui allait toujours en grossissant, il arriva jusqu'au bureau de police ; et, là sur le seuil, avant de refermer la porte, il se retourna vers les manifestants et d'une voix dédaigneuse.

— Tas de canailles, fit-il. Je vous apprendrai à me respecter. J'amènerai la terreur dans Roubaix.

La famille de Pauline avait été avertie du malheur qui lui arrivait. Joseph, son frère, accourut le premier au bureau de police. D'abord, on lui en refusa l'entrée ; puis, quand Davion consentit à l'admettre en sa présence, il le reçut avec une hauteur insultante.

— Tout ce que j'ai à vous dire, fit-il, c'est que ces deux filles sont des p... Je les ai vues raccrocher devant moi ; elles m'ont appelé moi-même, je les ai entendues me crier : « Venez, si vous voulez, savez ! » Si elles veulent faire ce métier-là, elles n'ont qu'à se mettre en règle, ou bien je les f... en carte.

On n'entend pas parler ainsi de sa sœur, sans perdre son sang-froid : Joseph répondit avec colère. Le commissaire se prétendit insulté. Il fit empoigner le brave garçon et ordonna de l'emprisonner.

Il était à peine incarcéré que la mère de Pauline arrivait au bureau.

— Qu'est-ce qu'elle veut aussi celle-là... Foutez-moi la paix, la vieille, ou je vous envoie rejoindre votre fils à la cave. (On appelle ainsi à Roubaix la prison de la police, qui est en effet souterraine.)

Puis, il la fit expulser.

Sa vue et la nouvelle que Joseph Delmer était aussi arrêté achevèrent de mettre hors d'elle-même la foule qui stationnait aux alentours du poste. Des cris violents s'élevèrent. L'attroupement devint considérable, se transforma en émeute.

La police et la gendarmerie impuissantes durent demander du renfort à Lille. Le préfet expédia un bataillon d'infanterie et un escadron de cuirassiers. Des charges sanglantes eurent lieu. Selon la formule, force resta à la loi.

M. le commissaire pouvait être content : La terreur régnait à Roubaix, et Pauline, sa malheureuse victime, était entre la vie et la mort. Depuis le moment de son arrestation, jusqu'à 4 heures du matin, elle était restée en syncope ; on la transporta alors dans une maison voisine.

Elle y reçut les soins du médecin Barbieux. Il la trouva atteinte d'une congestion cérébrale des plus graves. Elle délirait et la fièvre était intense. Deux saignées, pratiquées immédiatement, abattirent cette excitation : on sauva la pauvre enfant ; mais elle resta pendant quinze jours dans un état d'anéantissement général et sa maladie dura plus de deux mois ; elle n'est encore que convalescente.

Les choses ne pouvaient cependant en rester là. Le commissaire Davion avait été destitué ; mais cette révocation ne satisfaisait pas l'opinion publique.

Malgré ses hautes protections, malgré l'appui inavouable de M. Gisquet, l'ancien préfet de police et notre fameux Martin du Nord, l'ex-commissaire a été, comme nous l'avons dit, traduit en justice. Il a été flétri et durement frappé : c'est fort bien. Ce qui serait mieux c'est que sa juste punition ôte de l'esprit de tous les commissaires de police la phrase qu'il se plaisait à répéter à tout propos :

« Dans nos fonctions, il faut de l'arbitraire ».

Dernière Heure

La révocation de M. Nègre

Lettre de la Ligue des Droits de l'Homme au ministre de l'Instruction publique.

Paris, 2 mai. — La Ligue des Droits de l'Homme vient d'envoyer au ministre de l'Instruction publique, la lettre suivante :

« M. le Préfet de la Seine a cru devoir révoquer M. Nègre, instituteur à Paris, secrétaire de la Fédération des instituteurs, malgré l'avis du Conseil départemental de l'instruction publique. Conformément aux conclusions de ses conseils, la Ligue des Droits de l'Homme a le devoir de protester contre cette décision qui est tout à la fois contraire au bien du service et à la loi.

« Elle est contraire au bien du service parce qu'elle a pour effet de désorganiser la hiérarchie administrative : quelle peut être, en effet, l'utilité, quelle sera désormais l'autorité des conseils départementaux, si les préfets s'arrogent le droit de passer outre à leur avis ? Conseils corporatifs, ils ont été établis précisément pour défendre le bon ordre corporatif contre des influences qui lui seraient étrangères ; soumettre les préfets à l'obligation de les consulter, n'est ce pas les déclarer incompétents professionnellement.

« Ces principes certains établis, la révocation de M. Nègre, sans fondement professionnel, de l'avis des hommes qui ont seuls qualité pour juger, les instituteurs, directeurs d'écoles et inspecteurs primaires composant le conseil départemental — apparaît avec un très net caractère politique, sous les apparences trompeuses d'une mesure disciplinaire prise administrativement. M. le Préfet de la Seine a pris une décision politique. Et si vous voulez bien vous rappeler, Monsieur le Ministre, que l'agitation administrative a précisément pour objet d'écarter des services publics l'ingérence de la politique, vous n'hésiterez pas à reconnaître qu'une telle décision est de nature à légitimer, une fois de plus, s'il en était besoin, la lutte que les fonctionnaires ont entreprise pour la défense de leurs intérêts professionnels.

« Mais la décision de M. le Préfet de la Seine n'est pas seulement contraire au bien du service. Elle est contraire à la loi. Et sur ce point, je me bornerai, Monsieur le Ministre, à transcrire quelques lignes du répertoire de droit français, de Fuzier-Herman, recueil estimé, fréquemment invoqué, comme vous le savez, par tous les jurisconsultes :

« La décision prise par le Conseil départemental est-elle obligatoire pour le Préfet ? A ne consulter que les termes mêmes de la loi du 30 octobre 1886 (article 31), après avis motivé du Conseil départemental, on pourrait croire que la nécessité de prendre l'avis de cette assemblée est imposée par la loi, mais que le préfet, cette condition remplie, est libre de se prononcer dans le sens contraire aux vues du Conseil départemental. Il n'en saurait être ainsi si on remarque que la loi exige, non un simple avis de cette assemblée, mais un avis motivé et surtout si on consulte les travaux préparatoires de la loi de 1886, spécialement le rapport lu par M. Steeg, à la Chambre des Députés, rapport où nous relevons la phrase suivante : La révocation est prononcée par le Préfet, mais elle ne peut l'être, comme la nomination, comme le déplacement, que sur la proposition du chef universitaire, l'inspecteur d'académie ; et encore ce double arrêt ne suffit-il pas : la loi veut que le conseil départemental se soit prononcé dans le même sens, qu'il ait un avis motivé ». (Voir Instruction publique numéro 2204).

« Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que la Ligue des Droits de l'Homme s'aidé, ces derniers mois, au dépôt de huit pourvois contre votre administration ; aujourd'hui, elle vient appuyer auprès de vous, juge d'appel du Préfet de la Seine, l'appel que vous adressera M. Nègre avec l'espoir que vous n'obligerez pas ce fonctionnaire à déférer votre décision à la haute et impartiale juridiction du Conseil d'Etat, juge des excès de pouvoir ».

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DES SYNDICAT D'INSTITUTEURS.

Le Conseil administratif de la Fédération des Syndicats des Instituteurs s'est réuni cet après-midi. L'ordre du jour portait : Examen de la situation. — Mesures à prendre par suite de la révocation de M. Nègre.

Après avoir entendu de nombreux témoignages de sympathie et de solidarité adressés par les différents syndicats de France, le Conseil a décidé, à l'unanimité, de choisir M. Nègre comme secrétaire appointé de la Fédération. L'intégralité de son traitement lui sera assurée par la caisse de la Fédération. L'ordre du jour suivant a ensuite été voté :

« Le Conseil Fédéral, considérant que la loi du 30 octobre 1886 a eu pour objet de soustraire à l'arbitraire administratif aussi bien la révocation des instituteurs que leur nomination, proteste énergiquement contre l'arrêté du Préfet de la Seine qui a cru devoir passer outre à l'avis motivé du conseil départemental ;

« Demande que M. le Ministre de l'Instruction publique, usant de son droit, conformément à l'esprit de la loi, annule l'arrêté de révocation qui a été pris contre le secrétaire de la Fédération des syndicats des Instituteurs ».

D'autre part, les conseillers départementaux se sont également réunis pour examiner la situation qui leur est faite par suite de la décision du Préfet de la Seine.

La fillette coupée en morceaux

ON EXHUME LE CADAVRE DE LA PETITE FOIX

Paris, 2 mai. — Ce matin, à huit heures, M. Le Blanc, commissaire de police de St Cloud, muni d'une commission rogatoire émanant de M. Mangin-Bocquet, juge d'instruction, a procédé à l'exhumation du corps de la petite Berthe Foix.

Le corps a été transporté à la Morgue de Paris, où il sera mis à la disposition des médecins légistes : MM. Thoinot et Vibert, désignés pour une expertise contradictoire à laquelle assistera également M. de Grassac, dont l'rapport conclurait, on le sait, à l'assassinat.

L'autopsie aura très probablement lieu demain.

Le Premier-Mai A PARIS

MANIFESTANTS EN CORRECTIONNELLE

Paris, 2 mai. — Sur les 760 manifestants arrêtés hier dans les environs de la Bourse du Travail, 15 seulement ont été retenus, sur lesquels 12 renvoyés à l'instruction, 3 comparaissent aujourd'hui à l'audience des flagrants délits de la 11e chambre correctionnelle.

Gailly, 19 ans, a été arrêté place de la République porteur d'une serpette ; il avait été tout récemment condamné à 3 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour pour vagabondage spécial : le tribunal lui a infligé 3 nouveaux mois de prison.

Favart, pour outrages aux agents, a été condamné à 6 jours avec sursis.

Quant au troisième, Thomas, inculpé de port d'armes prohibées, il a été renvoyé à samedi.

D'autre part, un boulanger préviste, Huet, a été arrêté hier également au moment où il jetait une bouteille vide dans la devanture d'une boulangerie : 1 mois de prison et 50 fr. d'amende.

Le Ministre des Colonies à Bordeaux

Bordeaux, 2 mai. — M. Milliès-Lacroix, accompagné du chef-adjoint de son cabinet, est arrivé à Bordeaux à 5 heures pour inaugurer l'exposition coloniale et maritime.

Un public nombreux a assisté à l'arrivée du ministre. Les salves ont été tirées par le torpilleur « Castille » et les autres torpilleurs en rade.

Le ministre s'est rendu immédiatement à l'exposition. Il a présidé ce soir un banquet officiel.

COURS DES COTONS

Le Havre, 2 mai. — Cours de clôture du marché des cotons : Tendance calme, 25,00. — Mai, 71,75. — Juin, 71,00. — Juillet, 71,00. — Août, 71,00. — Septembre, 70,87. — Octobre, 70,50. — Novembre, 69,75. — Décembre, 69,25. — Janvier, 69,12. — Février, 69,25. — Mars, 69,37. — Avril, 69,37.